

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 29 (1958)

Heft: 6

Artikel: La Jurassienne, caisse d'assurance-maladie - Cortébert

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Jurassienne, Caisse d'assurance-maladie - Cortébert

En 1945 l'ADIJ décidait de créer une caisse-maladie dans le but de développer dans le Jura cette branche de nos assurances sociales, car nous étions très en retard dans ce domaine dans nos districts jurassiens. « La Jurassienne » fut créée au début de 1946 et son lancement contribua à répandre l'assurance-maladie chez nous dans une mesure inespérée. Le nombre des assurés a certainement plus que triplé depuis lors et toutes les caisses-maladie, dites ouvertes, qui pratiquent dans le Jura bernois ont enregistré une augmentation réjouissante de leurs effectifs.

Nous publions cette année le rapport annuel de « La Jurassienne » pour l'exercice 1957. Il montre le développement réjouissant de cette jeune caisse, qui a gagné la confiance de nombreux milieux et de beaucoup d'entreprises grâce aux efforts qu'elle n'a cessé de déployer pour améliorer ses services administratifs et ses prestations.

Rapport annuel 1957

1. Effectif

a) Assurés

Au 31 décembre 1957, notre effectif était le suivant : hommes 3397, femmes 3340, enfants 2384, total 9121.

L'augmentation nette par rapport à l'année précédente est de 797 assurés, ce qui est appréciable, puisque cette augmentation correspond au 9,6 % de notre effectif de 1956. Voici le tableau de l'effectif de La Jurassienne depuis sa fondation à aujourd'hui :

Année	Hommes	Femmes	Enfants	Total
1946	328	206	75	609
1947	574	329	143	1046
1948	795	453	183	1431
1949	1829	1217	382	3428
1950	2363	1648	501	4512
1951	2581	1736	701	5018
1952	2915	2027	979	5921
1953	3197	2363	1254	6814
1954	3361	2749	1629	7739
1955	3323	2970	1904	8197
1956	3180	3050	2094	8324
1957	3397	3340	2384	9121

L'évolution signalée l'an dernier continue, c'est-à-dire que le pourcentage des hommes tend à baisser alors que celui des enfants est toujours en hausse. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts dans le recrutement, afin d'éviter un déséquilibre trop grand dans notre effectif.

Nous devons à nouveau rompre une lance en faveur de l'indemnité journalière. Trop d'assurés n'ont pas compris encore l'utilité d'une telle assurance, qui les aide souvent à couvrir leur participation aux frais médicaux.

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc (G. Suter) Moderne et confortable	(032) 5 25 51
Biènne	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Delémont	Hôtel Terminus (Robert Obrist) Tout confort	(066) 2 29 78
Macolin	Hôtel Bellevue Moderne et confortable — Salles pour sociétés	(032) 2 42 02
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (S. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist) Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (Mme R. Wermeille) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 46
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49

25

ANS DE SEVA

Grande Loterie du Jubilé et des Vacances

1 × 200'000
1 × 100'000

en plus 20'000 Frs, 10'000 Frs etc., etc.

49'234 lots d'une valeur globale de 638'000 Frs

5 billets chiffres finals 0-4 contiennent au moins 1 lot

5 billets chiffres finals 5-9 contiennent au moins 1 lot

10 billets chiffres finals 0-9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

- **Un bon conseil: Hâtez-vous de vous procurer des billets de loterie, car cette fois encore ils seront bientôt tous vendus!**

117/2

TIRAGE 5 JUILLET

b) Groupements d'assurés

Nous comptons toujours 9 sections de membres individuels. Les nouvelles sections dont nous envisagions la fondation l'année dernière n'ont pas encore pu être créées.

A ce jour, il existe des contrats d'assurance-maladie collective entre La Jurassienne et 59 entreprises, institutions ou associations du Jura. Les contrats de réassurance pour frais médicaux et pharmaceutiques touchent 10 sociétés de secours mutuels.

2. Comptes 1957

Malgré les pronostics optimistes suscités par le boulement de 1956, le résultat de 1957 est décevant. En effet, le bénéfice enregistré est de Fr. 6531.69 sur un chiffre d'affaires total de plus d'un million de francs. D'après nos calculs, l'épidémie de grippe de l'automne passé a absorbé le coquet bénéfice espéré, car elle nous a coûté environ Fr. 60,000.—. Il est inutile de regretter ce qui aurait pu être ; nous devons au contraire nous féliciter une fois encore d'avoir adapté à temps nos cotisations. Il est hors de doute que, sans l'augmentation des cotisations de 1956, le résultat de 1957 aurait amputé notre fortune de plus d'un tiers.

Il a été délivré au cours de l'exercice écoulé environ 7800 feuilles-maladie, à savoir neuf feuilles pour dix assurés en moyenne.

En 1957, les cotisations dépassent de Fr. 120,000.— celles de 1956, mais les dépenses pour frais médicaux et indemnités ont augmenté, elles, de Fr. 200,000.— (dont 130,000.— seulement dans la branche des frais médicaux !) Grâce à l'augmentation de la subvention fédérale extraordinaire, entre autres, nous terminons heureusement l'exercice sans déficit. Voici l'état de notre fortune au cours des cinq dernières années :

Année	Fortune	Effectif au 31.12	Fortune par assuré	Dépenses totales	Fortune % de dép.
1953	159,517.45	6814	23,41	609,238.41	26,18
1954	163,027.28	7739	21,07	703,263.05	23,18
1955	157,505.72	8197	19,22	829,249.74	18,99
1956	183,595.94	8324	22,06	886,156.01	20,70
1957	189,707.63	9121	20,80	1,065,442.94	17,81

Nous voulons espérer qu'aucune nouvelle épidémie, aussi grave que celle de l'année dernière, ne se produira en 1958, mais l'espoir ne suffit pas à équilibrer nos comptes et nous sommes contraints, bien à regret, pour protéger les assurés raisonnables et tenter de rogner quelque peu sur les frais, d'appliquer nos statuts plus strictement que jusqu'à maintenant. Nous n'avons pas voulu envisager de diminution de prestations, mais nous nous montrerons dorénavant plus réservés dans l'octroi des prestations bénévoles autorisées par les statuts.

Avec la bonne volonté de chacun, la caisse réalisera de grandes économies dans les cas appelés « bagatelles » ; un petit rhume, une légère coupure, une quantité de petits bobos peuvent être soignés sans intervention du médecin, avec les moyens du bord. La pharmacie de famille ne doit pas servir seulement à accumuler les médicaments prescrits par le médecin, payés par la caisse et non consommés, mais elle doit surtout permettre de soigner des affections bénignes pour lesquelles on peut se passer du médecin. Ces cas-bagatelles coûtent

énormément à la caisse et si chaque assuré y mettait du sien, nos comptes se porteraient mieux.

a) Assurance des frais médicaux et pharmaceutiques

	1957	1956
Cotisations	484 221.—	403 063.29
Prestations nettes	536 144.02	416 487.79
Excédent de dépenses	51 923.02	13 424.50

Une bonne partie de l'augmentation du déficit provient de la grippe, car Fr. 40,000.— environ concernent les frais médicaux payés pendant l'épidémie de l'automne dernier. Si nous devions constituer un fonds de l'assurance des frais médicaux avec les résultats bruts enregistrés dans cette branche d'assurance depuis la fondation de La Jurassienne, nous obtiendrions un découvert de Fr. 147,274.61 ; constatation regrettable qui indique combien la bonne marche de notre caisse dépend de celle des assurances indemnités et aussi dans une moindre mesure, des subventions fédérales.

b) Assurance d'une indemnité journalière

	1957	1956
Cotisations (y compris fusions et indemnité différée)	258 450.25	228 326.65
Prestations	195 673.15	146 167.55
Excédent de recettes	62 777.10	82 159.10

Malgré une augmentation de Fr. 30 000.— des cotisations encaissées, le rendement en chiffres absolus diminue de Fr. 20 000.—, somme que nous attribuons aux conséquences de la grippe.

c) Assurance d'une indemnité journalière d'hospitalisation

	1957	1956
Cotisations	29 282.—	23 915.65
Prestations	11 481.60	8 743.85
Excédent de recettes	17 800.40	15 171.80

Le rendement satisfaisant de cette branche se maintient malgré l'augmentation des prestations pour les accouchements. Nous étudions actuellement une baisse éventuelle des cotisations combinée avec une obligation partielle de souscrire dans une certaine mesure à cette assurance. Une indemnité journalière d'hospitalisation devient indispensable à l'heure où, à l'hôpital du district de Bienne, par exemple, la taxe journalière atteint Fr. 18.— en chambre commune. L'assurance des frais médicaux ne suffit plus, l'assurance hospitalisation est là pour la compléter ; que chacun y adhère ou adapte son assurance pendant qu'il en est encore temps.

d) Assurance-décès et assurance-accidents

	1957	1956
Assurance-décès	6 800.25	6 739.35
Cotisations	2 350.—	1 750.—
Prestations	4 500.25	4 989.35
Assurance-accidents	11 935.10	10 069.85
Cotisations	2 799.—	5 237.05
Prestations nettes	9 136.10	4 823.80
Excédent de recettes		

Le capital de la caisse de décès, y compris les bénéfices de 1956 et 1957, diminué des frais d'administration, atteint au 31 décembre 1957 la somme de Fr. 42 870.88.

e) Assurance-tuberculose et poliomyélite

L'assurance-tuberculose nous a coûté en 1957 Fr. 56 441.09 ; la CAR nous rembourse Fr. 48 682.49 et nous devons à notre réassurance des cotisations évaluées à Fr. 30 000.—.

3. Comité de direction ; bureau ; commission de contrôle

Le comité de direction de La Jurassienne s'est réuni quatre fois en 1957 ; les 16 mai, 6 juin, 23 octobre et 27 décembre. Il se compose des personnes suivantes :

Président : M. Jean Schaller, professeur, Delémont ;
Vice-président : M. René, Steiner, directeur, Delémont ;
Membres : M. René Fell, directeur, Bienne
M. Paul Andrey, entrepreneur, La Neuveville
M. Alfred Lang, industriel, Porrentruy ;
M. Herbert Landry, député/maire, La Heutte ;
M. Jean Matile, chef-régleur, Evilard ;
M. Ernest Criblez, chef de fabrication, Reuchenette.
Secrétaire : M. S.-J. Jolidon, administrateur, Cortébert

Le bureau du comité de direction, formé du président, du vice-président et de l'administrateur, s'est occupé tout au long de l'année des très nombreux cas spéciaux soulevés par notre activité toujours plus étendue et aussi par notre organisation interne.

La commission de contrôle de La Jurassienne, pour l'exercice 1957, comprenait les personnes suivantes :

Président : M. René Marchand, instituteur, Sonvilier ;
Membres : M. Charles Mertenat, intendant, Bellelay ;
M. Willy Mader, comptable, La Neuveville ;
M. René Steiner, employé, Moutier ;
M. Georges Ablitzer, employé, Porrentruy.

Le contrôle de nos comptes est en bonnes mains. Plusieurs révisions à l'improviste ont été opérées et le contrôle des comptes n'a jamais été, à notre avis, aussi approfondi. Nos réviseurs méritent tous nos remerciements pour leur travail et l'initiative dont ils font preuve sous l'impulsion de leur dynamique président, M. Marchand.

4. Administration

Au 1er juin 1958, notre personnel était le même qu'à la date correspondante de 1957. Nous nous devons de souligner ce fait, car, comme nous le disions l'année dernière, il ne peut se faire de bon travail qu'avec du personnel stable, formant équipe, capable de surmonter aisément les difficultés posées par le développement de notre caisse-maladie. L'année 1957 a été une période de mise à jour, de révision, mais aussi de travail astreignant si l'on pense à l'épidémie de grippe de l'automne et au nombre impressionnant de feuilles-maladie liquidées l'hiver dernier. Notre personnel mérite notre confiance et nous lui adressons nos plus vifs remerciements.

Malgré le rendement accru du travail à Cortébert, l'augmentation croissante des cas à traiter nous oblige à développer encore notre service de cartes perforées ; si tout ne fonctionne pas encore comme il le

faudrait, nous avons de sérieuses raisons de croire pour 1958 à une amélioration sensible de nos relations avec le Concordat suisse des caisses-maladie, qui effectue nos travaux.

5. Conclusions

Notre exercice comptable, placé sous le signe de la grippe, a réduit nos espoirs à néant. Beaucoup d'autres caisses-maladie ont enregistré l'année dernière des déficits importants qui les obligent à prendre des mesures parfois très sévères. Soyons donc heureux d'avoir terminé l'année sans trop de dégâts malgré tout et ne perdons pas tout espoir d'arriver un jour à augmenter nos réserves comme nous voudrions pouvoir le faire. Les frais médicaux par assuré augmentent constamment et nous obligent chaque année à prendre l'une ou l'autre mesure destinée à les freiner ou à mieux les contrôler. Dans cet ordre d'idées, nos assurés doivent comprendre que l'application plus stricte de nos statuts n'est pas une chicane administrative ; cette mesure s'inscrit simplement dans notre programme de lutte contre les abus et le gaspillage. D'autre part, certains assurés croient, bien à tort, que La Jurassienne est à même, grâce à des recettes cachées, d'augmenter systématiquement ses prestations sans répercussion sur les cotisations. Nous opérons une simple répartition, aussi judicieuse que possible, de l'argent que nous recevons. Que tous les assurés s'en souviennent ! Que chacun se renseigne aussi pour savoir s'il est suffisamment couvert et complète dans la mesure du possible son assurance. Il arrive encore trop souvent que, en cas d'hospitalisation particulièrement, des assurés s'étonnent de recevoir un remboursement de La Jurassienne inférieur à leur attente. Il faut s'inquiéter de son assurance avant d'être malade et si l'on n'est assuré que pour les frais médicaux, on ne doit pas attendre des miracles de La Jurassienne, mais simplement l'application de ses statuts et règlements. En résumé, nous demandons à tous nos assurés de vérifier leur assurance, de voir s'il ne faut pas l'adapter au coût de la vie (assurance hospitalisation, indemnité journalière) et surtout, selon la formule consacrée, d'user des prestations de la caisse sans en abuser.

Comme vous le constatez, notre tâche est vaste, pas toujours simple, souvent ingrate. Le comité de direction et l'administration de la caisse comptent sur le soutien de chacun pour l'accomplir. Que chacun nous l'accorde et nous aide, dans la limite de ses moyens, à développer encore notre institution pour le plus grand bien de notre population jurassienne.

Le comité de direction

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont
Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37